



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2021/01-01

Millonfosse, le 6 JANVIER 2021

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux réalisés (petit carottage avant travaux pour analyse amiante/Hap sur enrobé) rue Roger Salengro par l'entreprise DOMOBAT Expertises 21rue de la résistance à LE TEIL (07400) à partir 04/01/2021 (pour une durée de 15 jours).

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation rue Roger Salengro sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier **à partir du 04 janvier 2021 (pour une durée de 15 jours).**

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront limités sur l'emprise du chantier **à partir du 04 janvier 2021 (pour une durée de 15 jours).**

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr